

LE JARDIN DES NATIONS

PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER -ANNEXE-



RAPPORT FINAL D'ETUDE

OCTOBRE 2002

Adaptation août 2003

C. Fingerhuth, J. Sgard, B. Leutenegger, M.-P. Mayor et
C. Beusch, A. Frei - mandataires urbanisme
Transitec sa - mandataire transports

Ce rapport constitue à la fois le document final de l'étude et une annexe au plan directeur de quartier «Jardin des Nations». La version initiale du rapport (octobre 2002) a été légèrement remaniée en août 2003

Préface	III
Résumé	IV
Introduction	1
L'IDENTITE DU SITE	7
Histoire	8
Aspects de l'identité du site	12
UNE VISION POUR L'AVENIR	17
Trois scénarios	18
Bilan des ateliers	22
PRINCIPES DIRECTEURS	25
Le projet de Jardin des Nations	26
La trame verte	28
Les potentiels constructibles	36
Les déplacements	50
QUATRE LIEUX STRUCTURANTS	59
La Promenade des Parcs	62
Le Cours des Nobel	72
La route de Ferney	80
Nations-Sécheron	88

L'accueil et le développement des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, sont sans nul doute un enjeu majeur pour Genève et sa région. Le profil international de Genève fait partie intégrante de l'identité genevoise et contribue à son rayonnement.

Au niveau territorial, le vaste secteur historique des organisations internationales est un site d'exception en même temps qu'un « morceau de ville » dont la planification et l'aménagement sont fondamentaux. A ce titre, il a été identifié comme un périmètre d'aménagement coordonné (PAC) dans le cadre du plan directeur cantonal : il représente donc l'un des espaces stratégiques du canton.

Le DAEL a donc initié, voici deux ans, une étude d'aménagement avec pour objectifs majeurs de faciliter l'implantation et l'accueil des organisations internationales, de mettre en valeur un important ensemble d'espaces verts et d'améliorer l'accessibilité multimodale du site. Ces travaux ont été menés en coordination avec tous les partenaires intéressés : communes, organisations internationales, milieux de protection de la nature et du patrimoine, habitants, etc, dans un souci permanent d'information et de dialogue.

Le présent document finalise cette phase d'étude et propose un projet de plan directeur de quartier, instrument de référence qui va guider la gestion et le développement de ce « Jardin des Nations ». Une consultation publique, simultanément à une série d'actions de communication, va permettre de faire connaître le projet de la façon la plus large possible et de susciter le débat public.

Si un projet-cadre comme celui-là est nécessaire à la définition des objectifs, la mise en œuvre doit les traduire concrètement sur le terrain. C'est évidemment une tâche de longue haleine, à inscrire dans la durée. Mais des actions et des mesures à court terme, identifiées par l'étude, vont permettre de démarrer le processus et, nous l'espérons, de susciter l'adhésion. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs déjà engagées, attestant d'une volonté de promouvoir ce site et d'en faire « un lieu partagé ».

Laurent MOUTINOT

LE JARDIN DES NATIONS - PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER

UNE VISION

Par sa dimension historique et symbolique, par ses qualités paysagères et sa fonction particulière, le site central des organisations internationales constitue une chance unique:

- pour Genève, de préserver et d'aménager un espace de qualité pour l'ensemble de la population du canton et de la région,
- pour la Suisse, de mettre à la disposition des organisations internationales un lieu magnifiquement situé et à la hauteur des enjeux,
- pour les organisations internationales, de pouvoir se manifester et travailler dans un contexte favorable à la créativité et aux échanges,
- pour l'environnement, de préserver un lieu riche en qualités naturelles et en héritage culturel.

Le véritable défi est d'arriver à en faire un lieu emblématique des grands enjeux actuels: intégration, durabilité, beauté, justice, mondialisation et identité locale...

La chance unique que représente ce territoire nécessite un effort collectif et une vision généreuse. Il faut éviter la banalisation du site et trouver des possibilités d'extension sans détruire les qualités présentes, pour créer un **lieu exceptionnel**.

La priorité est donnée à la préservation et au renforcement des espaces ouverts et tout particulièrement de la très riche végétation présente, pour en faire un **lieu vert**.

Le site doit acquérir de nouvelles fonctions pour favoriser les synergies avec la Cité et une polyvalence des usages, pour devenir un **lieu partagé**.



TROIS THEMES

Les principes directeurs du plan directeur de quartier s'orientent sur trois thèmes.

LA TRAME VERTE

Une organisation solide des espaces ouverts constitue la meilleure garantie contre la banalisation du site. La TRAME VERTE s'appuie sur un ensemble remarquable d'espaces ouverts aux caractères très différents, pour créer un vaste jardin à l'échelle de l'agglomération, désenclaver le site, l'ouvrir aux quartiers voisins et le rendre accessible à l'ensemble de la population. La TRAME VERTE est organisée par une armature de grandes **voies vertes** et irriguée par un maillage fin de **chemins pour piétons et pour cyclistes**. Elle est étoffée par une succession de **jardins** et ponctuée par un ensemble de **places et esplanades**.

Unité et diversité : la TRAME VERTE cherche à mettre en valeur les qualités particulières de chacun des lieux qui composent le site tout en lui donnant une identité commune. Chaque nouveau programme, privé ou public, doit être l'occasion de créer de nouveaux lieux pour compléter les jardins déjà présents sur le site. Cela exige de respecter quelques règles, pour que l'addition de projets individuels parvienne à créer un ensemble.





LES POTENTIELS CONSTRUCTIBLES

La définition de la trame verte, structure d'accueil cohérente pour de futurs programmes, permet d'identifier les lieux pouvant recevoir de nouvelles constructions, et ainsi répondre aux demandes futures des organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales, tout en préservant les qualités du site et en l'ouvrant à la cité. **Les potentiels constructibles sont définis selon leur lieu d'implantation et leur capacité d'accueil.** Plusieurs critères interviennent dans cette appréciation: l'accessibilité par les transports publics, les conditions de la desserte routière, le patrimoine bâti ou naturel, l'état foncier, etc.

La position d'un terrain dans la trame verte et les autres fonctions déjà présentes dans son voisinage immédiat jouent également un rôle. La prise en compte de l'ensemble de ces critères permet de classer les terrains potentiellement constructibles en quelques grandes **catégories**: grands bâtiments autonomes au centre, tours sur la frange urbaine, quartiers d'activités au nord du site, transformations-extensions de l'existant, pavillons dans la trame verte.

Elle oriente l'éventail des **programmes** que chacun est susceptible d'accueillir: sièges de nouvelles organisations, extensions d'institutions existantes, bâtiment d'accueil pour ONG, instituts universitaires, structure d'hébergement pour séjours de moyenne durée, équipements collectifs culturels, sportifs ou éducatifs, commerces de proximité, etc. L'architecture des nouveaux bâtiments doit faire l'objet d'une attention particulière, afin de conserver au site son caractère représentatif.

LES DEPLACEMENTS

Pour assurer une desserte efficace du site tout en réduisant les nuisances du trafic automobile et en encourageant la mobilité douce (piétons, vélos), les déplacements sont réorganisés.

L'offre en transports collectifs est améliorée: la ligne de **tramway** est prolongée de la place des Nations jusqu'au Grand-Saconnex, puis jusqu'à Ferney-Voltaire. Dès 2004, le **RER** s'arrêtera à Chambésy, Sécheron et Cornavin. Une **nouvelle ligne de bus**, la «ligne des Nations», desservira l'intérieur du site.

L'accessibilité routière est déplacée sur un nouvel axe, la **route des Nations**, évitant le Grand-Saconnex, en tunnel entre l'OMS et la jonction autoroutière de Ferney. Collectant l'essentiel du trafic automobile en direction des organisations internationales, elle permet de réduire de moitié le trafic à Pregny-Chambésy ainsi que sur les routes de Ferney et de Colovrex, et de mettre en place des **zones de modération de trafic**.

La création de voies vertes rend les déplacements à pied et à bicyclette plus attractifs et plus sûrs. L'implantation des constructions nouvelles dans des secteurs bien desservis par les transports collectifs permet de **limiter drastiquement le nombre de places de parkings** supplémentaires et de **maîtriser le nombre de déplacements en véhicule privé**.



QUATRE LIEUX STRUCTURANTS

Le projet de JARDIN DES NATIONS peut être mis en œuvre, dans des délais relativement brefs, dans quatre lieux principaux.

LA PROMENADE DES PARCS

Se déroulant depuis les quais de la Ville jusqu'au village du Grand-Saconnex, en passant par le Jardin botanique, les grands domaines de Pregny et la campagne de Tournay, la Promenade des Parcs permet de mettre rapidement et simplement en valeur les qualités naturelles et patrimoniales du site, de l'ouvrir au public et de le faire connaître largement. Elle se veut un lieu de contact entre la ville et la campagne, entre le local et l'international, entre la cité et les organisations internationales. Des mesures d'aménagement simples donnent à la promenade une identité d'ensemble. Des manifestations ponctuelles (expositions en plein air, concerts,...) contribuent à la faire connaître. Certains lieux sont susceptibles d'accueillir des programmes contribuant à son attrait, notamment autour de la pédagogie de l'environnement.



LE COURS DES NOBEL

Large allée arborée tendue entre la route de Ferney, l'OMS et le village de Pregny, le cours des Nobel est une des grandes composantes de la trame verte, accueillant piétons et cyclistes. Son rôle à court terme est de structurer la partie haute du site, dont l'esplanade de l'OMS deviendra l'espace de référence. La réalisation des premiers tronçons doit démarrer au plus vite, pour accompagner le développement d'un secteur soumis à des fortes pressions, pour donner cohérence aux nombreux projets à l'étude.



LA ROUTE DE FERNEY

La frange urbaine le long de la route de Ferney recèle les plus grands potentiels constructibles du site, dont certains peuvent être activés à relativement court terme. Ce lieu, où le risque de banalisation est particulièrement important, exige un projet d'ensemble à la hauteur de ce potentiel et de ses qualités spatiales et patrimoniales. Le projet propose de regrouper le potentiel dans des immeubles-tours afin de dégager de vastes surfaces non bâties, organisées en esplanades et jardins ouverts au public. Cette alternance de tours et jardins s'inscrit dans la continuité de la Promenade de la Paix, voie verte qui traverse le site entre Sécheron et le Grand-Saconnex.



NATIONS-SECHERON

Le secteur fait l'objet d'études et de projets spécifiques, certains déjà bien avancés: aménagement de la place des Nations, création de la halte RER Sécheron-Nations, aménagement du parc Rigot, reconstruction du collège Sismondi, passerelle sur les voies CFF, Maison de la Paix, etc.

Il s'agit en particulier de mettre en place rapidement un premier tronçon de la Promenade de la Paix entre le lac et la place des Nations à travers le quartier de Sécheron. Toutes les propositions doivent être coordonnées et articulées, afin de déboucher sur un aménagement d'ensemble à la hauteur de l'importance de ce secteur.





